AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-8-72 413418

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel 25 Francs
N° I43 - AOUT I972

MOUCHE DES FRUITS

Dans les situations où la présence de ce ravageur est reconnue, il convient d'assurer la protection permanente des fruits à l'aide d'un insecticide approprié (voir notre bulletin d'Avril).

TORDEUSE ORIENTALE

Un déplacement de l'insecte est possible vers les vergers de pommiers après récolte des pêches, pavies, nectarines et des poires. Il convient donc d'assurer, éventuellement, la protection des pommes contre les dégâts de la Tordeuse Orientale.

MOUCHE DE L'OLIVE

Le bon état sanitaire des fruits doit être assuré par deux traitements espacés de 10-12 jours.

N-B - Les traitements lavés par les pluies doivent être refaits
Observer strictement les délais d'emploi des pesticides avant récolte.

LL. TROUILLON,

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES

Le vol de Carpocapse se poursuit ; appliquer un traitement insecticide

LES TRAITEMENTS FONGICIDES DU POMMIER ET DU POIRIER AVANT LA CUEILLETTE

Il est nécessaire d'effectuer plusieurs traitements fongicides avant la récolte afin d'éviter les maladies dites de conservation. Deux ou trois traitements sont nécessaires en général. Le fongicide utilisé ne devra pas laisser de traces sur le fruit (cause de refoulement à l'export.)

On pourra utiliser un des fongicides suivants : Benomyl, Dithianon, Methylthiophanate, Oxyquinoléate de cuivre, T.M.T.D., etc ...

P. BERVILLE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Station Régionale d'Avertissements Viticoles
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de MONTPELLIER
Téléphone - 63-05-32

Montpellier le 18 Août 1972,

Note : 12

E U D E M I S

Le vol de 3 ème génération d'Eudemis s'est manifesté les 12, 13 et 17 Août à ASPIRAN (Hérault) et à MONTPELLIER GRAMMONT dans le secteur de la Méjanelle où des pontes sont actuellement visibles sur les Cinsaults.

Pareille constatation n'a pas été faite par les observateurs des Pyrénées Orientales ou par ceux de la Costière.

Dans les vignobles intéressés, il conviendra d'appliquer, dès le 20 Août, un traitement à base de Parathion accompagné d'acaricide - renouvelable une dizaine de jours après- et de le terminer dans un délai de 2 semaines prédédant la récolte.

L'emploi des arsénicaux est interdit après la véraison.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles

G. BERNON,

P 33

Tirage du 18 Août 1972 - 2 700 exemplaires - Précédent tirage 2 ème supplément N° 142

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx